

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

**DECIDE**

**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription au colloque plasticité organisé par l'Institut Jean Lamour du 9 au 11 avril 2018 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

<b>Droits d'inscription</b>	<b>Montant</b>	<b>Catégorie(s) de participants</b>
Plein tarif	190,00 €	Post doctorants – Chercheurs permanents
Tarif réduit 1	120,00 €	Communicants doctorants hors UL

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'Institut Jean Lamour et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 décembre 2017

  
Pierre MUTZENHARDT  
12 DEC. 2017

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le